Développer des Territoires d'Impact Collectif

MAJ : Mardi 17 novembre 2026

Public

1 groupe d'agents CAF

Pré-requis

Aucun

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

Modalités d'animation

Présentiel

Formateur

ACCOLADES - CHEINE Thierry

Effectif

un groupe d'agents de la caf 65

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

Objectif professionnel

Construire une démarche partenariale, méthodologique et de coopération dans le développement des Territoires d'Impact Collectif des CTG

Contenu

L'accompagnement formatif proposé se déroulera en trois phases successives. Chaque phase associera de nouveaux participants afin de développer des Territoires d'Impact Collectif. Cette démarche visera la production d'effets concrets et significatifs sur la population au travers de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Ainsi, la première phase réunira les agents CAF et s'organisera autour des questionnements individuels et collectifs ayant conduit à cet accompagnement. C'est à partir de ces questionnements que nous finaliserons ensemble les contenus de l'accompagnement formatif... Il s'agit bien de partir de la pratique des participants pour élaborer une stratégie dans l'accompagnement au développement des territoires. Lors de cette phase, nous aborderons les questions de la mobilisation, de la participation et des ambitions évaluatives (notamment en matière d'impact) poursuivi par la CAF65 au travers de la démarche CTG. Il s'agira aussi de mettre en évidence les liens souhaités et souhaitables entre Schéma Départemental des Services aux Familles et CTG. Par ce cheminement collectif, nous aborderons, les notions d'Impact Collectif et d'approche orientée changement comme des facteurs clefs de réussite d'une mobilisation intersectorielle durable. En outre, la question des ressources mobilisées pour faire vivre cette coopération entre acteurs au service du développement des territoires donnera lieu à un temps de réflexion collective impliquant aussi les Chargés de Coopération Territoriale.

Phase 1	Objectifs de la séance d'accompagnement formatif	Contenus pédagogiques
Jour 1	Décrire la démarche de construction d'une CTG et définir ce sur quoi nous souhaitons agir au regard du contexte	Travail sur gabarit avec identification de ce sur quoi nous souhaitons agir Les étapes de construction d'un projet de territoire
	Co-construire une stratégie de mobilisation interinstitutionnelle durable Définir et accompagner une stratégie d'alliés départementale	Fish bowl autour de « situations problèmes » rencontrées dans la mobilisation et/ou la participation durable des partenaires. Présentation de la stratégie d'alliées
Jour 2	Convenir d'une démarche méthodologique permettant de s'emparer d'un enjeu complexe et de générer des effets concrets et significatifs sur la population à l'échelle d'un territoire de projet (bassin de vie). S'initier à l'approche orientée changement (AOC)	Méta-plan autour de la notion d'impact Identification des éléments nécessaires à une mesure d'impact et à une mobilisation interinstitutionnelle durable Présentation de l'AOC + exercices
	Préparer la phase 2	Formalisation des attendus Co-construction des différentes séances de travail de cette phase

La première journée de la deuxième phase de l'accompagnement visera à co-construire avec les institutions signataires du SDSF et le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, une démarche collective d'intervention auprès de Collectivités locales (Territoires en renouvellement de CTG) afin d'articuler les politiques publiques portées par ces institutions et les politiques locales. L'accompagnement formatif s'attachera à créer les conditions d'un échange autour de l'intérêt partagé à coopérer ainsi qu'à construire une stratégie d'intervention interinstitutionnelle auprès des Collectivités des territoires visés. La deuxième journée permettra d'engager les Chargés de Coopération Territoriale dans la dynamique engagée autour de la saison 2 des CTG (AOC et analyse d'impact…). Cette deuxième journée initiera une première réflexion sur la place, le rôle et les missions du Chargé de Coopération au service de l'animation de la coopération entre acteurs ainsi que sur le travail associé entre Chargés de développement CAF et Chargés de coopération territoriale.

Phase 2	Objectifs de la séance d'accompagnement formatif	Contenus pédagogiques
Jour 1	Construire collectivement avec les autres institutions et partenaires signataires du SDSF une approche intégrée à l'échelle de territoires de projet ciblés (bassins de vie), en vue d'articuler politiques locales et politiques publiques. S'accorder entre signataires du SDSF sur l'intérêt partagé à coopérer. Convenir d'une stratégie commune pour agir sur ces territoires et articuler les politiques publiques avec les politiques locales. (Utiliser le séminaire de la journée 2 de la phase 3 – regroupant institutions, CD65, Chargés de coopération territoriale, collectivités territoriales des territoires de projet - comme une première étape dans cette stratégie).	Partager par territoire de projet identifié les ambitions collectives (SDSF) et individuelles de chacune des institutions + CD65 présents. Priorisation des envies d'agir par territoire. Méthode du capital stratégique de développement + Fish bowl
	Convenir d'une démarche méthodologique permettant de s'emparer d'un enjeu complexe et de générer des effets concrets et significatifs sur la population à l'échelle d'un territoire de projet (bassin de vie)	Acculturation au PIC (Projet d'Impact Collectif) et à l'AOC (Approche Orientée Changement).
Jour 2	Partager entre Chargés de Conseil & Développement CAF et Chargés de Coopération Territoriale une méthodologie de projet agile et évolutive privilégiant les résultats aux objectifs et facilitant la mesure d'impact social	Les ambitions d'évaluation pour les projets de territoire Présentation de l'approche orientée changement et définition d'un changement souhaité par territoire de projet identifié.
	S'accorder sur ce que l'on entend par « coopération territoriale ».	Identifier les facteurs clefs de réussite de la coopération, Co-construire les conditions permettant la pleine expression de ces facteurs de réussite, Passer de la coordination à l'animation de la coopération.

Enfin, lors de la troisième phase, il s'agira d'une part, de poursuivre le travail engagé avec les Chargés de coopération Territoriale afin de construire le « socle commun d'un référentiel de mission du CCT » en cohérence avec les attendus identifiés pour faire vivre la coopération. D'autre part, la deuxième journée de cette phase 3 permettra d'accompagner les participants de la phase 2 dans l'animation d'un séminaire participatif à destination des élus et DGS des Collectivités locales des territoires de projet identifiés. En fonction des compétences propres et partagées entre Communes et Intercommunalités de ces territoires, ce séminaire est susceptible de réunir les représentants des Intercommunalités mais aussi des Communes. Ce séminaire d'une journée permettra d'enclencher concrètement la construction d'une démarche de « territoire d'impact collectif » à l'échelle de chaque territoire de projet (saison 2 CTG).

Lors de ce séminaire, il s'agira de s'accorder sur le processus méthodologique (Approche Orientée Changement), le calendrier et la mutualisation de moyens dévolus au projet de chaque territoire (Saison 2 CTG). En outre, c'est au cours de cette phase qu'il s'agira de s'accorder sur les conditions d'une coopération renforcée entre partenaires (institutions et Collectivités) et les moyens associés (Chargés de Coopération Territoriale), au service des projets.

Phase 3	Objectifs de la séance d'accompagnement formatif	Contenus pédagogiques à définir avec les participants de la phase 2 (Contenu potentiel)
Jour 1	Identifier les compétences et les postures pour animer la coopération entre acteurs.	Construire le socle commun d'un référentiel de mission du Chargé de Coopération Territoriale.
	Créer les conditions de la coopération entre acteurs des territoires et institutions au service d'un projet de territoire. (Utiliser le séminaire de la journée 2 de la phase 3 comme une première étape dans cette démarche).	Co-construction de la partie du séminaire avec les représentants des Collectivités employeurs et …
Jour 2	Séminaire visant à développer les conditions de la coopération entre acteurs territoriaux et institutions (dont CD65) au service de territoires d'impact collectif. Développer les conditions d'une coopération renforcée entre partenaires (institutions et Collectivités), au service des changements visés.	Co-animation d'un séminaire des parties prenantes de la coopération autour des projets de territoire (des territoires de projet identifiés) regroupant institutions, CD65, Chargés de coopération territoriale, collectivités territoriales des territoires de projet. Contenu à définir avec les parties prenantes elles-mêmes

Attention, le propre d'une démarche participative réside dans la capacité de celle-ci à s'adapter à l'évolution, aux avancées et attentes du groupe en formation. Aussi, les contenus présentés ci-dessus sont susceptibles d'évoluer au fil de la progression des participants et en concertation avec ceux-ci.

Au travers de ces différentes phases, nous nous inscrivons bien dans un processus d'accompagnement formatif. Les contenus reposeront donc sur des situations réelles en cours.

Le travail entre chaque phase est inhérent au principe d'accompagnement formatif. Aussi, la proposition ci-dessus est adaptable en fonction de l'avancée et des difficultés rencontrées par les participants. Les objectifs et les contenus sont indicatifs et susceptibles d'évoluer au fil de la démarche.

Enfin, compte tenu du principe d'accompagnement, la mission devra nécessairement s'inscrire dans la durée afin de laisser le temps de l'appropriation et de la préparation entre chaque phase.

Méthodes mobilisées

Attention, le propre d'une démarche participative réside dans la capacité de celle-ci à s'adapter à l'évolution, aux avancées et attentes du groupe en formation. Aussi, les contenus présentés ci-dessus sont susceptibles d'évoluer au fil de la progression des participants et en concertation avec ceux-ci.

Au travers de ces différentes phases, nous nous inscrivons bien dans un processus d'accompagnement formatif. Les contenus reposeront donc sur des situations réelles en cours.

Le travail entre chaque phase est inhérent au principe d'accompagnement formatif. Aussi, la proposition ci-dessus est adaptable en fonction de l'avancée et des difficultés rencontrées par les participants. Les objectifs et les contenus sont indicatifs et susceptibles d'évoluer au fil de la démarche.

Enfin, compte tenu du principe d'accompagnement, la mission devra nécessairement s'inscrire dans la durée afin de laisser le temps de l'appropriation et de la préparation entre chaque phase.

Cette démarche d'accompagnement formatif « propose le développement des compétences propres à une action émancipatrice en termes de capacitation de l'individu et/ou du groupe [1] ». C'est pourquoi elle permet la mobilisation des acteurs au regard de leurs pratiques actuelles.

[1] « Pratiques émancipatrices, actualités de Paolo Freire » - Michel Séguier et Françoise Garibay

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de

l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
